

Chapitre 14

Service correctionnel du Canada

14.1 Introduction

L'enquête visant à dresser le Profil instantané de la population carcérale du Service correctionnel du Canada (SCC) a été réalisée selon les 11 parties du questionnaire d'enquête normalisé (joint sous l'annexe A). Le SCC a compilé électroniquement, à partir des dossiers informatisés de gestion des détenus, toutes les données pertinentes à l'enquête. Il s'agissait, entre autres, des caractéristiques des établissements; de données sur le genre de logement (cellules individuelles, double occupation des cellules ou logements partagés); de données démographiques et personnelles sur les détenus; de données sur le recours à l'isolement; de données sur le statut judiciaire, sur l'infraction à l'origine de la peine actuelle et sur la durée de celle-ci pour chaque détenu; de même que de données sur le risque et les besoins des détenus.

Les résultats de l'enquête sont présentés en sept sections. La section 14.1 présente l'enquête menée dans les établissements carcéraux du SCC et la méthode employée (voir l'annexe B pour de plus amples renseignements à ce sujet). La section 14.2 décrit les établissements correctionnels pour adultes du SCC et en donne notamment le nombre, la taille et la catégorie. La section 14.3 examine le nombre de détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du SCC, y compris les taux d'incarcération et les taux d'occupation des établissements, tant en termes de « détenus inscrits aux registres des établissements » qu'en termes de « détenus effectivement incarcérés ». La section 14.4 porte sur les dossiers d'infractions à l'origine de la peine actuelle des détenus et met l'accent sur les catégories d'infractions commises. La section 14.5 décrit la durée des peines totales imposées aux détenus. La section 14.6 dresse un portrait de la population carcérale du SCC d'après des caractéristiques démographiques et socio-économiques comme l'âge, le sexe, le statut d'autochtone, le niveau de scolarité, la situation d'emploi, etc. Cette dernière section analyse de plus les antécédents criminels de la population carcérale. Elle examine enfin la question du risque et des besoins des détenus condamnés, de même que certaines questions administratives liées aux caractéristiques des détenus. La section 14.7 contient tous les tableaux du chapitre.

La plupart des analyses présentées dans ce chapitre sont basées sur la population carcérale inscrite aux registres des établissements (c'est-à-dire sur l'ensemble des détenus placés dans les établissements correctionnels pour y purger leur peine, incluant ceux qui n'y étaient pas physiquement le jour de l'instantané), et ce afin de rendre un portrait global des détenus. Cette population peut différer, à plusieurs égards, de la population des détenus physiquement présents dans les établissements le jour de l'instantané. Lorsqu'on examinera l'occupation des établissements, on tiendra compte tant des détenus inscrits aux registres des établissements que des détenus physiquement présents dans les établissements le jour de l'instantané. Ce dernier dénombrement donne une idée plus juste de l'occupation des établissements.

Bien que le présent chapitre porte sur la population carcérale adulte sous la responsabilité du SCC, des comparaisons pertinentes sont faites avec les autres secteurs de compétence dans le but de fournir un cadre de référence utile. Lorsqu'il est question de « population carcérale », il s'agit de la population carcérale inscrite aux registres des établissements. Lorsqu'il est fait référence à cette population ou à la « population carcérale totale » du SCC, on vise uniquement les établissements relevant du SCC. Il faut enfin noter que les données de ce rapport ne concernent qu'une seule journée de l'année. Les généralisations à partir de ces données doivent donc être faites avec prudence.

14.2 Établissements correctionnels pour adultes

Le Service correctionnel du Canada exploitait 48 établissements correctionnels pour adultes le 5 octobre 1996¹ (voir le tableau 1-1 du chapitre national). La capacité d'accueil de ces établissements (c'est-à-dire le nombre total de lits permanents) s'établissait à 12 921 détenus. Ce chiffre équivaut à une capacité moyenne de 269 détenus par

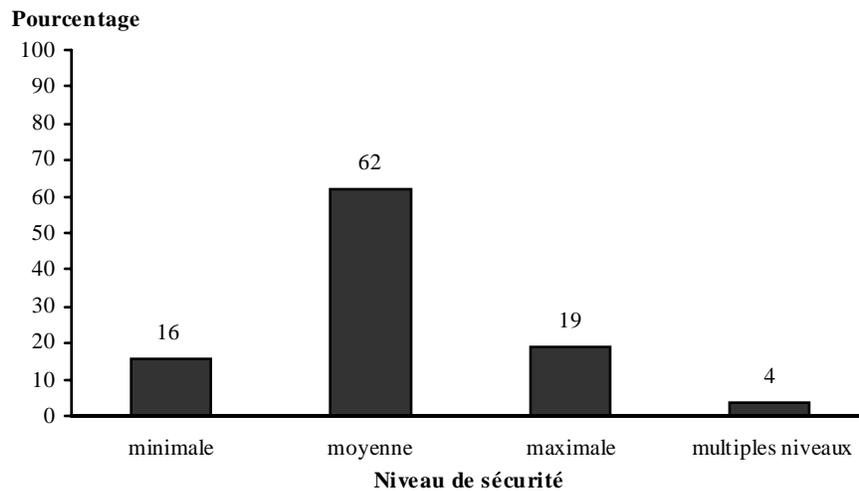
¹ Ces 48 établissements ne comprennent pas les 11 centres correctionnels communautaires pour lesquels aucune donnée n'a été recueillie dans le cadre du Profil instantané.

établissement, laquelle est beaucoup supérieure à celles des provinces et territoires. La capacité moyenne des établissements de l'Alberta (241 détenus par établissement) se classait au deuxième rang.

Le tableau 14-1 donne la capacité d'accueil de chaque établissement correctionnel pour adultes du SCC. Celle-ci variait de 13 détenues pour le plus petit établissement (*Isabel McNeil House*, établissement à sécurité minimale pour femmes) à 537 détenus pour le plus grand (*Saskatchewan Penitentiary*, établissement à sécurité moyenne).

Comme le montre le tableau, près de la moitié des établissements du SCC étaient des établissements à sécurité moyenne. Le SCC comptait vingt établissements à sécurité moyenne, douze établissements à sécurité minimale, dix établissements à sécurité maximale et six établissements à niveaux de sécurité multiples. La figure 14-A donne le nombre de lits dans les établissements selon les niveaux de sécurité². Près des deux tiers des lits des établissements du SCC (62 %) se trouvaient dans des établissements à sécurité moyenne. En outre, 19 % des lits étaient désignés à sécurité maximale, 16 % à sécurité minimale et 4 %, à niveaux de sécurité multiples. Quoique l'exploitation d'un plus grand nombre d'établissements à niveaux de sécurité multiples se révèle être commune à plusieurs secteurs de compétence, la majorité des lits des établissements fédéraux étaient classés à sécurité moyenne. Parmi les provinces et territoires, seule l'Alberta comptait également une grande proportion de lits classés à sécurité moyenne.

Figure 14-A
Répartition des lits selon le niveau de sécurité des établissements :
Service correctionnel du Canada



Source : Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.

Tous les établissements du SCC, sauf trois, étaient décrits comme des pénitenciers (tableau 14-1). Les trois autres établissements étaient décrits comme des prisons psychiatriques.

La grande majorité des 48 établissements du SCC logeaient uniquement des hommes. Quarante des quarante-huit établissements logeaient seulement des hommes, cinq établissements logeaient uniquement des femmes (un établissement à sécurité minimale et quatre établissements à niveaux de sécurité multiples), et trois établissements logeaient à la fois des hommes et des femmes (deux établissements à sécurité moyenne et un établissement à niveaux de sécurité multiples).

Sur le plan des équipements spécialisés des établissements, il faut souligner que trente des quarante-huit établissements du SCC étaient dotés d'unités d'isolement préventif ou disciplinaire. Un certain nombre d'établissements provinciaux et territoriaux disposaient également d'unités de ce genre. Presque tous les établissements de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta disposaient d'unités d'isolement préventif ou disciplinaire. Seule la Saskatchewan ne comptait aucun établissement en étant pourvu.

² Dans ce rapport, le niveau de sécurité d'un lit correspond au niveau de sécurité de l'établissement où il se trouve. Toutefois, ceci ne représente pas la cote de sécurité du détenu à qui le lit est alloué.

Une autre particularité remarquable du SCC réside dans le fait que vingt-sept établissements disposaient d'unités d'isolement protecteur, huit établissements disposaient d'unités de soins psychiatriques à l'intention des détenus ayant une déficience psychiatrique, sept établissements comptaient des unités de réception pour les détenus qui commençaient à purger une peine fédérale (aucun établissement provincial ou territorial ne disposait d'une telle unité), et un établissement disposait d'une unité spéciale de détention à l'intention des détenus posant une menace particulière au bon fonctionnement de l'établissement.

Les données de l'instantané montrent manifestement que le SCC a donné plus de flexibilité à son plan général d'exploitation en désignant des établissements de tous les niveaux de sécurité, y compris la désignation des plus récents établissements à l'intention des femmes détenues comme établissements à niveaux de sécurité multiples.

14.3 Nombre de détenus dans les établissements correctionnels pour adultes

14.3.1 Détenus inscrits aux registres des établissements³

Il y avait 13 862 détenus inscrits aux registres des établissements correctionnels pour adultes du SCC le jour de l'instantané⁴. La figure 1-B (dans le chapitre national) permet de comparer ce chiffre avec ceux des autres secteurs de compétence. Les 13 862 détenus inscrits aux registres des établissements du SCC correspondent à plus de la moitié (58 %) du total des détenus incarcérés dans les établissements provinciaux et territoriaux (23 679), et représentaient plus de 37 % de tous les détenus inscrits aux registres de tous les établissements carcéraux du Canada, le jour de l'instantané.

Les taux d'incarcération présentent sous un autre angle la taille relative des populations carcérales adultes. D'après le nombre de détenus inscrits aux registres des établissements, 6,1 personnes sur 10 000 parmi la population adulte du Canada étaient incarcérées dans un établissement fédéral le jour de l'instantané (figure 1-C – chapitre national). Les établissements du SCC sont répartis dans cinq régions, et parmi ces cinq régions, le taux d'incarcération en établissement fédéral était le moins élevé en Ontario (4,6 personnes sur 10 000), et le plus élevé dans la région de l'Atlantique et dans la région des prairies (10,6 et 9,5 personnes sur 10 000, respectivement). Le taux d'incarcération en établissement fédéral du Québec et de la région du Pacifique était semblable au taux fédéral global (6,6 et 7,0 sur 10 000, respectivement).

Au niveau des provinces et territoires, le taux d'incarcération en établissement provincial ou territorial variait de 6,5 personnes sur 10 000 parmi la population adulte (Île-du-Prince-Édouard) à 74,8 personnes sur 10 000 parmi la population adulte (Territoires du Nord-Ouest). Il est à noter que le taux d'incarcération du SCC se rapporte aux détenus purgeant des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus, et le taux d'incarcération provincial et territorial se rapporte aux détenus purgeant des peines de moins de deux ans.

14.3.2 Occupation des établissements

Les renseignements obtenus dans le cadre de l'instantané permettent d'examiner l'occupation des établissements de deux façons : soit d'après le nombre de détenus inscrits aux registres des établissements, soit d'après le nombre de détenus physiquement présents dans les établissements le jour de l'instantané. Le nombre de détenus inscrits aux registres des établissements surestime les taux d'occupation en raison du fait que les détenus qui ne logent pas dans les établissements n'ont pas d'effets importants sur l'exploitation et la gestion de ceux-ci. Il renseigne par contre sur le nombre de détenus dont les établissements sont responsables et pour lesquels ils doivent répondre sur le plan administratif. D'un autre côté, le nombre de détenus physiquement présents dans les établissements donne une idée juste de l'occupation de ceux-ci. La comparaison des deux nombres permet d'examiner le nombre de détenus dont les établissements ont la responsabilité, de même que le nombre de détenus qui n'étaient pas physiquement présents dans les établissements le jour de l'instantané.

Comme le montre le tableau 14-1, d'après les populations carcérales inscrites aux registres des établissements le jour de l'instantané, les établissements correctionnels du SCC fonctionnaient à 7 % en excès de leur capacité d'accueil prévue. Pris individuellement, plus de la moitié (56 %) des 48 établissements fonctionnaient près ou en

³ Remarque : L'analyse des détenus selon le statut judiciaire n'a pas été effectuée pour les établissements du SCC parce tous les détenus incarcérés dans des établissements du SCC purgeaient des peines régulières. En raison de ceci, la figure 14-B n'a pas été ajoutée à ce chapitre.

⁴ Le Profil du SCC ne comprend pas les détenus purgeant leurs peines fédérales dans un établissement provincial ou territorial en vertu d'un accord d'échange de services, puisque ces détenus ont été dénombrés dans la province ou le territoire où ils étaient incarcérés. Le jour de l'instantané, la grande majorité des détenus du SCC (99 %) étaient logés aux établissements où ils étaient inscrits. Moins de 1 % étaient en permission de sortie ou étaient temporairement absents.

excès de leur capacité. L'excès de capacité était particulièrement manifeste dans les établissements à sécurité moyenne et maximale. Alors que les établissements à sécurité minimale et à niveaux de sécurité multiples fonctionnaient à 92 % et 90 % de leur capacité, respectivement, les établissements à sécurité moyenne fonctionnaient à 111 % de leur capacité et les établissements à sécurité maximale fonctionnaient à 113 % de leur capacité.

Des 27 établissements qui fonctionnaient en excès de capacité, 13 établissements dépassaient leur capacité dans une mesure de 15 % ou moins.

Le nombre d'établissements fonctionnant au-dessus de leur capacité décroissait quelque peu lorsqu'on tenait compte des populations qui y étaient effectivement présentes (c'est-à-dire le nombre de détenus présents dans les établissements correctionnels le jour de l'instantané). Dans l'ensemble, selon un tel calcul, les établissements correctionnels du SCC fonctionnaient à 5 % en excès de leur capacité d'accueil prévue, et 24 établissements fonctionnaient toujours en excès de capacité, mais l'excès était quelque peu diminué.

La figure 1-E (chapitre national) permet de comparer les secteurs de compétence d'après le rapport entre la population carcérale inscrite aux registres des établissements ou la population carcérale effectivement présente dans les établissements d'une part, et la capacité d'accueil de leurs établissements d'autre part⁵. Le SCC et sept provinces et territoires sur 12 ont déclaré un nombre de détenus supérieur à la capacité des établissements. Il a été noté précédemment que l'excès de capacité dans les établissements sous la responsabilité du SCC était de 7 % et que l'excès se voyait réduit à 5 % lorsqu'on tenait seulement compte des détenus qui étaient effectivement logés dans les établissements. Selon ce calcul, quatre autres secteurs de compétence (les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick) fonctionnaient également en excès de leur capacité déclarée.

En plus de renseignements sur les situations de surpeuplement fondés sur la capacité d'accueil des établissements, huit secteurs de compétence ont aussi fourni des renseignements sur le genre de logement⁶. Dans tous les secteurs de compétence, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et du SCC (qui logeaient respectivement 86 % et 72 % de leurs détenus dans des cellules individuelles), de fortes proportions de détenus occupaient des cellules en double ou des logements partagés conçus pour plus de deux détenus (voir la figure 1-F – chapitre national). La proportion de détenus ainsi logés variait entre 44 % à Terre-Neuve et 95 % dans les Territoires du Nord-Ouest.

Tel que mentionné, 72 % des détenus incarcérés dans les établissements du SCC étaient logés dans des cellules individuelles, et le reste (28 %) occupaient des cellules en double. Il n'est pas surprenant de noter que le SCC comptait une proportion élevée de détenus logés en cellules individuelles en comparaison aux établissements provinciaux et territoriaux. Le tableau 14-2 fait voir la variation considérable que présentent les établissements du SCC quant au genre de logement des détenus. La proportion de détenus occupant des cellules en double était plus élevée dans les établissements à sécurité moyenne et maximale (29 % chacun), que dans les établissements à sécurité minimale (22 %) ou à niveaux de sécurité multiples (14 %). *Isabel McNeil House*, établissement à sécurité minimale pour femmes, comptait la plus grande proportion de détenus occupant des cellules en double (75 %).

14.4 Infractions à l'origine de la peine actuelle

L'enquête a fourni des renseignements détaillés pour jusqu'à cinq des infractions les plus graves (IPG) ayant conduit à l'incarcération actuelle des détenus (voir les catégories d'infractions à l'annexe D)⁷. Pour cette raison, les infractions les plus graves étudiées ici ne sont pas nécessairement les seules infractions pour lesquelles un détenu était incarcéré.

Pour près des trois quarts (73 %) des détenus du SCC le jour de l'instantané, l'infraction la plus grave à l'origine de la peine actuelle était un crime contre la personne, (tableau 14-3), le plus souvent l'homicide/tentative de meurtre ou le vol qualifié. En outre, 15 % des détenus étaient incarcérés pour infraction contre les biens, principalement

⁵ Il faut noter que l'instantané a été fait un samedi afin d'inclure les détenus purgeant des peines discontinues. Le nombre de détenus effectivement incarcérés peut être inférieur certains jours de la semaine en raison de l'absence de certains de ces détenus.

⁶ Des renseignements sur le logement étaient disponibles pour Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le SCC.

⁷ Les infractions les plus graves sont déterminées d'après l'indice de gravité apparaissant dans la version révisée de la structure de codage des infractions lors de l'enquête sur la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui définit la gravité des infractions selon la durée de la peine la plus longue et l'importance des lésions corporelles infligées à la victime ou dont la victime a été menacée. Les infractions sont regroupées selon les catégories suivantes d'infractions graves : infractions contre la personne (p. ex., l'homicide ou la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les voies de fait simples ou graves, le vol qualifié et autres infractions avec violence); les infractions contre les biens (p. ex., l'introduction par effraction, le vol et la fraude); et autres infractions au Code criminel ou aux lois fédérales (p. ex., les infractions relatives à l'administration de la justice, la conduite avec facultés affaiblies, infractions en matière de drogues, et autres infractions au Code criminel et aux lois fédérales).

l'introduction par effraction. Enfin, 11 % des détenus étaient incarcérés pour d'« autres » infractions au *Code criminel* ou à des lois fédérales, principalement des infractions en matière de drogue.

Parmi les cinq secteurs géographiques du SCC, la région du Pacifique comptait la plus forte proportion (83 %) de détenus ayant un crime contre la personne comme infraction la plus grave. Cette proportion était de 75 % pour la région de l'Ontario, de 74 % pour la région des Prairies, 69 % pour la région du Québec et de 66 % pour la région de l'Atlantique.

Une plus forte proportion de détenus étaient incarcérés pour des crimes contre la personne dans les établissements fédéraux que dans les établissements provinciaux et territoriaux (figure 1-G du chapitre national). Dans les provinces et territoires, la proportion de détenus incarcérés pour crime contre la personne variait entre 25 % pour l'Île-du-Prince-Édouard et 70 % pour les Territoires du Nord-Ouest. L'infraction la plus grave commise par près des trois quarts (73 %) des détenus sous responsabilité fédérale était un crime contre la personne, chiffre qui n'étonne pas quand on considère que ces détenus sont habituellement ceux qui commettent les infractions les plus violentes et les plus graves.

Une analyse de jusqu'à cinq des infractions les plus graves à l'origine de la peine actuelle de chaque détenu a été effectuée en vue de dresser le tableau du nombre d'infractions des différentes catégories pour lesquelles les détenus étaient incarcérés. Cette analyse donne essentiellement une indication de la variété des infractions commises.

En considérant les cinq infractions sans violence les plus graves, et non seulement la plus grave d'entre elles, les données révèlent que l'introduction par effraction et le vol faisaient partie des habitudes criminelles d'une forte proportion des détenus du SCC (22 % et 15 %, respectivement). Ces catégories d'infractions sont habituellement associées à une probabilité élevée de récidive. Les habitudes criminelles des détenus du SCC étaient comparables à celles des détenus des autres secteurs de compétence.

Environ le quart (22 %) des détenus dans les établissements du SCC étaient incarcérés pour des infractions sans violence seulement (tableau 14-4). En outre, 47 % avaient commis, parmi les cinq infractions les plus graves à l'origine de leur peine actuelle, tant des crimes contre la personne que des infractions d'autres catégories, et 31 % étaient incarcérés pour des crimes contre la personne seulement, soit un total de 78 % des détenus incarcérés pour des infractions avec violence. Cette dernière proportion est plus forte que dans tous les autres secteurs de compétence. Dans tous les secteurs de compétence à l'exception du Manitoba, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, moins de la moitié des détenus étaient incarcérés pour crime contre la personne, la proportion variant entre 27 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 46 % en Saskatchewan⁸.

Dans les établissements du SCC, le groupe de détenus à être incarcérés pour cinq infractions et plus était le plus nombreux (30 %) (tableau 14-5). En outre, 26 % des détenus étaient incarcérés pour une seule infraction, 19 % pour deux infractions, 14 % pour trois infractions et 11 % pour quatre infractions. Les détenus des autres secteurs de compétence, à l'exception de la Saskatchewan et de l'Alberta, étaient plus nombreux à avoir été incarcérés pour une seule infraction (la proportion variant entre 29 % à Terre-Neuve et 50 % dans les Territoires du Nord-Ouest). À l'instar du SCC, les détenus de la Saskatchewan et de l'Alberta étaient plus nombreux (43 % et 38 %, respectivement) à être incarcérés pour cinq infractions ou plus.

On peut tirer quelques conclusions générales de ces données. Comparativement aux détenus des autres secteurs de compétence, ceux du SCC présentent un taux d'infractions contre la personne plus élevé et une plus grande proportion de détenus qui comptaient à la fois des crimes contre la personne et des infractions sans violence dans leurs habitudes criminelles. Les données montrent aussi qu'ils comptent un plus grand nombre d'infractions à leurs dossiers. Il en ressort, pour les détenus du SCC, des habitudes criminelles comportant des infractions plus graves, plus variées et plus nombreuses.

14.5 Durée de la peine

La figure 14-C donne la répartition de la durée des peines totales des détenus condamnés du SCC (voir aussi le tableau 14-6). Le jour de l'instantané, la moitié (50 %) d'entre eux purgeaient des peines de moins de six ans, 30 % des peines variant entre six ans et 20 ans, 2 % des peines d'une durée déterminée de 20 ans ou plus et 18 % purgeaient des peines d'emprisonnement à perpétuité.

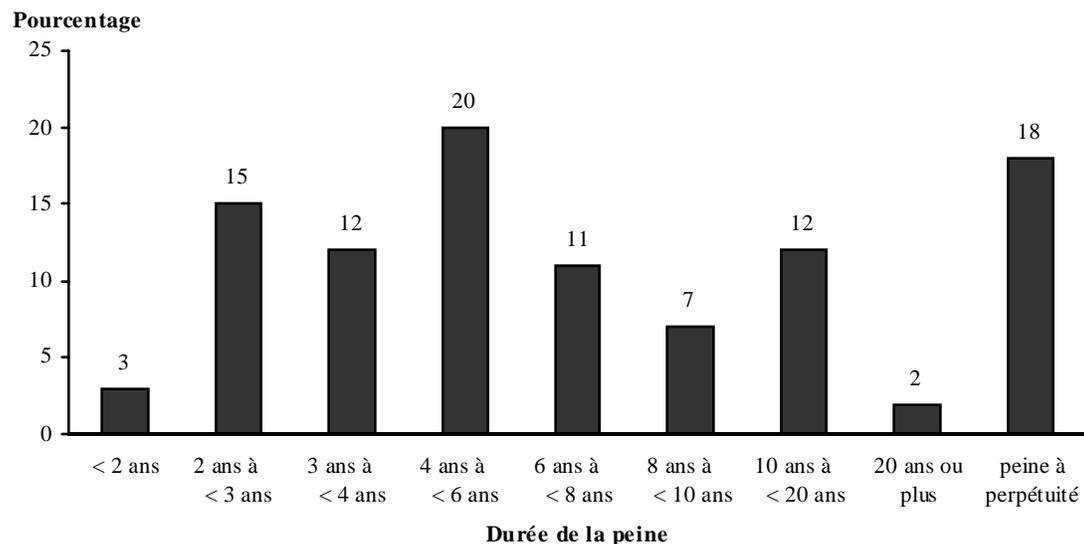
⁸ Ces renseignements n'étaient pas disponibles pour l'Ontario.

Les calculs fondés sur les données des registres montrent des peines plus longues que les calculs effectués à partir des données d'admission. Ceci s'explique par le fait que les détenus admis pour de plus courtes peines ne ressortent que dans les données annuelles d'admission. Le dénombrement fait pour un seul jour ne tient compte que des détenus qui figurent au registre de l'établissement ce jour-la (alors que plusieurs détenus condamnés à des courtes peines auront déjà fini de les purger). Par exemple, bien que les détenus purgeant des peines de six ans ou moins constituent 83 % des admissions aux établissements du SCC, ils ne comptaient que 50 % de la population carcérale du SCC le jour du Profil.

En excluant les détenus purgeant des peines à perpétuité, la durée médiane⁹ des peines totales des détenus du SCC était de 1 787 jours (environ cinq ans), le jour de l'instantané.

Figure 14-C

Durée de la peine totale des détenus inscrits aux registres : Service correctionnel du Canada^{1,2}



Source : Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.*

¹ n = 13 862

² Données manquantes pour 10 détenus (<1 %).

Les données de l'instantané ne permettaient pas d'analyser en détail la durée des peines dans le cas des catégories d'infractions majeures. Les renseignements sur la durée de la peine portaient sur la peine totale (c'est-à-dire la somme de toutes les peines qu'un contrevenant doit purger au cours de son incarcération actuelle). Un contrevenant peut être reconnu coupable de plusieurs infractions, et un juge peut ordonner que les différentes peines soient purgées de façon consécutive ou concurrente. Or, les données de l'instantané ne permettaient pas de discerner quelle peine avait été imposée pour quelle infraction.

14.6 Profil des détenus adultes

14.6.1 Sexe

Alors qu'on observe des proportions à peu près égales d'hommes et de femmes adultes dans la population du Canada (49 % d'hommes et 51 % de femmes)¹⁰, 98 % des détenus inscrits aux registres des établissements correctionnels fédéraux pour adultes, le jour de l'instantané, étaient des hommes. Cette surreprésentation des hommes dans la population carcérale, par rapport à la population provinciale ou territoriale, est commune à tous les secteurs de compétence, mais elle est encore plus manifeste dans les établissements fédéraux.

⁹ La médiane représente la valeur qui se trouve au milieu d'une série de valeurs rangées par ordre de grandeur. La moitié des valeurs observées sont inférieures ou égales à la médiane, et la moitié des valeurs observées lui sont supérieures ou égales.

¹⁰ Données tirées du Recensement de 1996, Statistique Canada.

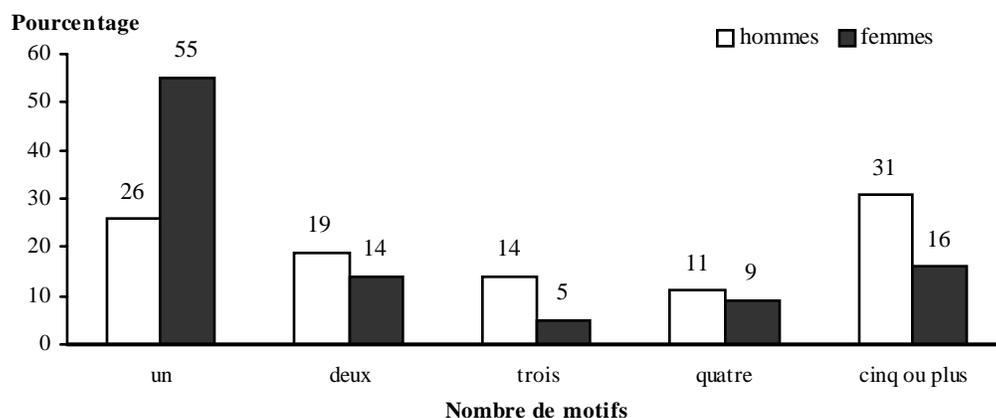
Les hommes et les femmes présentaient des différences quant aux catégories d'infractions pour lesquelles ils étaient incarcérés (tableau 14-3). Les hommes étaient incarcérés pour des crimes contre la personne dans une proportion plus élevée que les femmes (74 % contre 64 %), de même que pour les infractions contre les biens (15 % contre 7 %). Toutefois, la situation s'inversait pour les « autres » infractions au *Code criminel* ou aux lois fédérales. Pour cette catégorie d'infractions, les femmes étaient incarcérées dans une proportion plus élevée que les hommes (29 % contre 11 %).

Il n'était pas toujours possible d'analyser les catégories d'infractions selon le sexe en raison du petit nombre de femmes incarcérées dans plusieurs secteurs de compétence. Toutefois, lorsqu'il était possible de la faire, cette analyse révélait des différences entre les deux sexes dans certains secteurs de compétence. À l'instar du SCC, les hommes étaient incarcérés pour des crimes contre la personne dans une proportion plus forte que les femmes à Terre-Neuve, en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. En Nouvelle-Écosse, au Québec et au Manitoba, les proportions de détenus des deux sexes étaient, à cet égard, presque égales. Au Nouveau-Brunswick, en Alberta et dans les Territoires de Nord-Ouest toutefois, la proportion des femmes incarcérées pour des crimes contre la personne était plus forte que celle des hommes.

L'examen détaillé des types d'infractions commises par les détenus incarcérés dans les établissements fédéraux démontre que l'infraction la plus fréquente chez les femmes détenues dans les établissements du SCC était l'homicide/tentative de meurtre (37 %), suivi des infractions en matière de drogues (27 %). Chez les hommes, les infractions les plus fréquentes étaient l'homicide/tentative de meurtre et le vol qualifié (24 % chacun).

La figure 14-D montre que la proportion des hommes incarcérés pour plus d'une infraction était plus forte que celle des femmes. Les trois quarts (75 %) des hommes comptaient plus d'une infraction, comparativement à 44 % des femmes (voir aussi le tableau 14-5).

Figure 14-D
Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle selon le sexe :
Service correctionnel du Canada¹



Source : Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.*

¹ Données manquantes pour 33 détenus (<1 %).

Les hommes purgeaient en général des peines plus longues que les femmes (tableau 14-6). La durée médiane des peines totales était de 1 796 jours (environ 5 ans) pour les hommes, comparativement à 1 643 jours (4½ ans) pour les femmes (sont exclus de ce calcul les détenus purgeant des peines à perpétuité). Cet écart tient vraisemblablement à des facteurs tels que la gravité des infractions ou les antécédents criminels des contrevenants. Les données obtenues dans le cadre de l'instantané ne permettent pas d'approfondir le sujet.

14.6.2 Âge

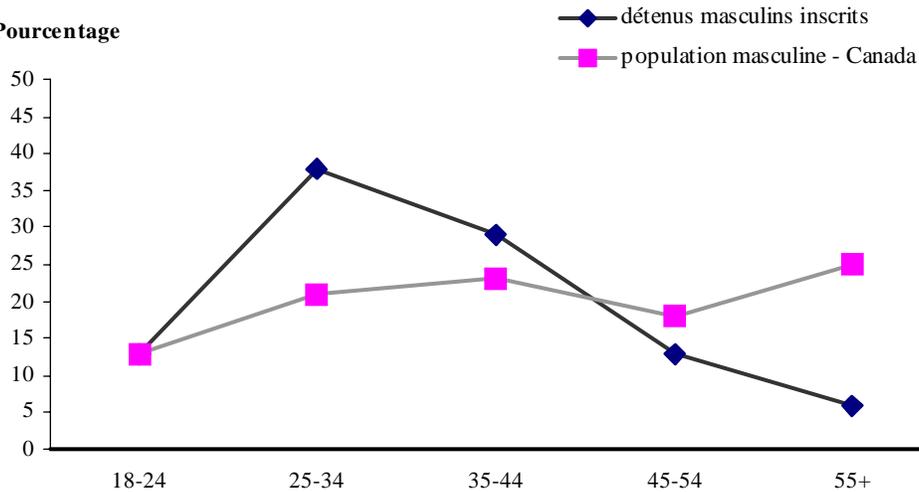
L'âge médian des détenus incarcérés dans les établissements fédéraux était inférieur à celui de la population adulte. Le jour de l'instantané, l'âge médian des détenus dans les établissements du SCC était de 34 ans. L'âge médian de la population adulte du Canada se situait à 41 ans en 1996. Les détenus incarcérés dans les établissements provinciaux et territoriaux étaient, en moyenne, plus jeunes. Leur âge médian était de 31 ans.

Les figures 14-E et 14-F présentent la répartition des hommes et des femmes selon l'âge dans la population adulte du Canada et parmi les détenus inscrits aux registres des établissements. Les groupes d'âges plus jeunes sont généralement surreprésentés dans les populations carcérales, en particulier les adultes âgés de 18 à 44 ans. La situation s'inverse à partir de l'âge de 45 ans (tableau 14-7).

Figure 14-E

Hommes - Répartition des âges dans la population adulte¹ et parmi les détenus inscrits : Service correctionnel du Canada

Pourcentage



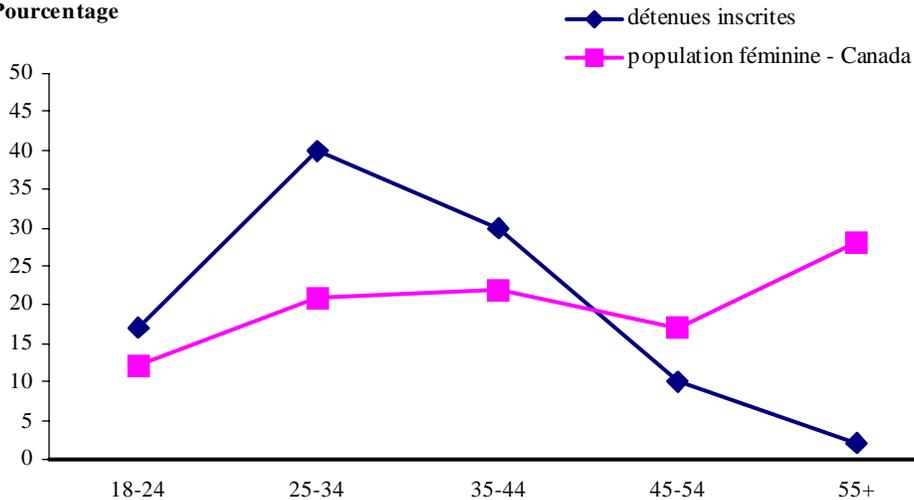
Source : Centre canadien de la statistique juridique. L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

¹ Basée sur le recensement de 1996.

Figure 14-F

Femmes - Répartition des âges dans la population adulte¹ et parmi les détenues inscrites : Service correctionnel du Canada

Pourcentage



Source : Centre canadien de la statistique juridique. L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

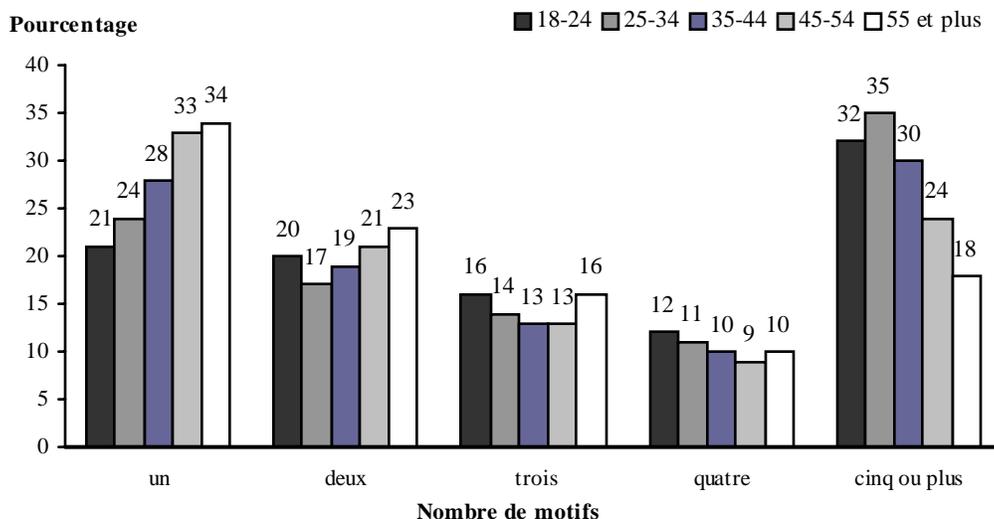
¹ Basée sur le recensement de 1996.

Les hommes âgés de 25 à 34 ans étaient les plus surreprésentés le jour de l'instantané. Plus du tiers (38 %) des détenus masculins entraient dans cette catégorie d'âge, alors que celle-ci ne représente que 21 % de la population des hommes adultes du Canada. Parmi les femmes détenues, celles âgées de 25 à 34 ans étaient également les plus surreprésentées. Quarante pour cent des femmes détenues faisaient partie de cette catégorie d'âge, alors que celle-ci ne représente que 21 % de la population des femmes adultes du Canada. À l'opposé des autres secteurs de compétence, les détenus de 35 à 44 ans étaient également surreprésentés dans la population carcérale fédérale.

Les détenus de tous les groupes d'âge étaient le plus fréquemment incarcérés pour crime contre la personne (tableau 14-3). Toutefois, la proportion de détenus incarcérés pour crime contre la personne augmentait avec l'âge des détenus, tandis que la proportion de détenus incarcérés pour infraction contre les biens décroissait avec l'âge des détenus. Les deux tiers (67 %) des détenus âgés de 18 à 24 ans étaient incarcérés pour crime contre la personne, et cette proportion augmentait à 87 % pour les détenus de 55 ans et plus.

Les détenus incarcérés dans les établissements fédéraux étaient le plus fréquemment incarcérés pour cinq infractions et plus (30 %). Toutefois, les détenus plus âgés étaient incarcérés pour un moins grand nombre d'infractions (figure 14-G). Vingt et un pour cent des détenus âgés de 18 à 24 ans étaient incarcérés pour une seule infraction. C'était le cas de 24 % des détenus de 25 à 34 ans, de 28 % des 35 à 44 ans, de 33 % des 45 à 54 ans, et de 34 % des détenus âgés de 55 ans ou plus (voir aussi le tableau 14-5).

Figure 14-G
Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle selon l'âge : Service correctionnel du Canada¹



Source : Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.

¹ Données manquantes pour 34 détenus (<1 %). Exclut 1 détenu âgés de moins de 18 ans.

Comme le montre le tableau 14-6, les détenus plus âgés purgeaient des peines plus longues que les autres détenus. Les trois quarts (75 %) des détenus de 25 ans et moins et plus de la moitié (53 %) des détenus de 25 à 34 ans purgeaient des peines de moins de six ans. Cette proportion diminuait à 43 % chez les 35 à 44 ans et à 37 % pour les 45 à 54 ans et les 55 ans et plus. De même, la durée médiane des peines totales était d'environ trois ans et demi pour les détenus âgés de 18 à 24 ans, comparativement cinq ans et demi pour ceux âgés de 45 à 54 ans et de 55 ans ou plus (sont exclus de ce calcul les détenus purgeant des peines à perpétuité). Comme on l'a noté précédemment, les données obtenues dans le cadre de l'instantané ne permettent pas d'expliquer ces différences.

14.6.3 Détenus autochtones

Alors que les autochtones ne formaient que 2 % de la population adulte du Canada en 1996, ils formaient 14 % des détenus du SCC le jour de l'instantané. La figure 1-L (chapitre national) montre que la proportion de détenus autochtones varie considérablement entre les secteurs de compétence, mais que partout celle-ci est beaucoup plus forte que la proportion des autochtones dans la population provinciale ou territoriale.

Des différences très nettes apparaissaient entre les détenus autochtones et non autochtones quant à la nature des infractions rapportées (tableau 14-3). Une proportion plus élevée de détenus autochtones étaient incarcérés pour des crimes contre la personne, comparativement aux détenus non autochtones (79 % contre 72 %). Cette différence tient principalement aux proportions plus fortes de détenus autochtones que de détenus non autochtones incarcérés pour agression sexuelle (20 % contre 12 %) et pour des voies de fait graves (10 % contre 3 %).

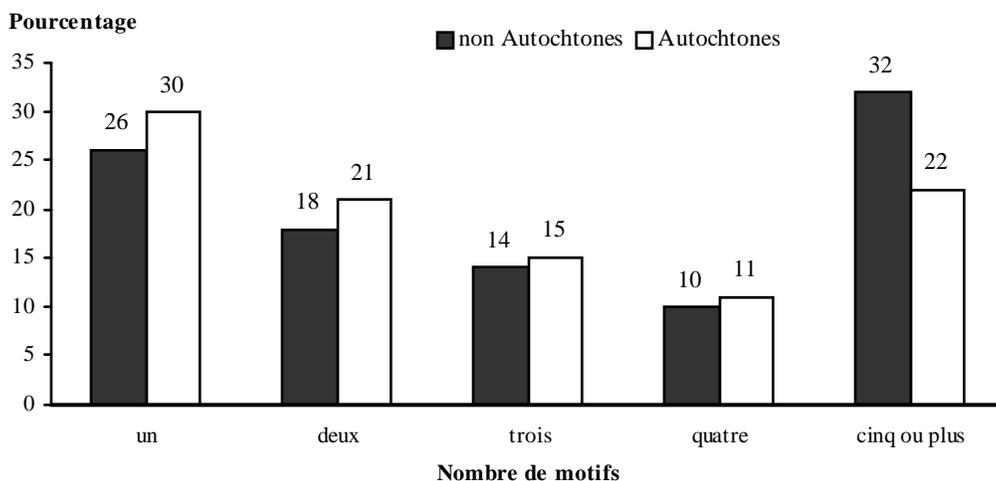
Une proportion plus forte de détenus non autochtones que de détenus autochtones étaient incarcérés pour d'« autres » infractions au *Code criminel* ou aux lois fédérales (13 % contre 5 %). Cette différence tient principalement aux proportions plus fortes de détenus non autochtones que de détenus autochtones incarcérés pour des infractions en matière de drogues (9 % contre 2 %).

En somme, on a décelé certaines différences entre les secteurs de compétence quant aux infractions à l'origine de la peine des détenus autochtones et des détenus non autochtones. Ces différences étaient cependant moins nettes dans certains secteurs, comme en Ontario.

Le proportion de femmes, tant autochtones que non autochtones, n'était pas très élevée parmi la population carcérale des établissements du SCC (2 % et 1 %, respectivement). Toutefois, une plus grande proportion de femmes autochtones étaient incarcérées pour crime contre la personne (85 % des femmes autochtones comparativement à 60 % des femmes non autochtones). Cette différence est due au fait qu'un plus grand pourcentage des femmes autochtones étaient incarcérées pour voies de faits graves (21 % des femmes autochtones comparativement à 7 % des femmes non autochtones) et pour homicide ou tentative de meurtre (45 % contre 35 %). Toutefois, une plus grande proportion de détenues non autochtones étaient incarcérées pour infractions en matière de drogues (31 % contre 12 % des détenues autochtones). Les différences entre autochtones et non autochtones en ce qui est des infractions à l'origine de l'incarcération sont dues aux différences entre les femmes autochtones et non autochtones. Chez les hommes, les différences quant au type d'infraction étaient moins apparentes.

Comme le montre la figure 14-H, des proportions un peu plus fortes de détenus non autochtones que de détenus autochtones étaient incarcérés pour plus d'une infraction. Près des trois quarts (74 %) des détenus non autochtones étaient incarcérés pour plus d'une infraction, comparativement à 69 % des détenus autochtones (voir aussi le tableau 14-5).

Figure 14-H
Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle selon le statut d'Autochtone :
Service correctionnel du Canada¹



Source : Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.*

¹ Données manquantes pour 33 détenus (< 1 %).

Dans la plupart des autres secteurs de compétence, on observait des proportions légèrement plus fortes d'autochtones incarcérés pour plus d'une infraction. Cette différence était plus marquée au Québec, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Dans les établissements fédéraux, les détenus autochtones purgeaient des peines un peu plus courtes que les détenus non autochtones (tableau 14-6). La durée médiane de la peine des détenus autochtones était de 1 460 jours (quatre ans), comparativement à 1 825 jours (cinq ans) pour les détenus non autochtones (sont exclus de ce calcul les détenus purgeant des peines à perpétuité). La différence était plus marquée pour les hommes : les hommes autochtones avaient reçu une peine médiane de 1 460 jours (quatre ans), contre 1 825 jours (cinq ans) pour les hommes non autochtones. Chez les femmes, la durée médiane de la peine était de 1 460 jours pour les autochtones et de 1 644 jours pour les non autochtones (quatre ans et quatre ans et demi, respectivement). Les données recueillies dans le cadre du Profil ne permettent pas d'expliquer cette différence.

14.6.4 Caractéristiques socio-démographiques

On a également recueilli, dans le cadre de l'enquête, des données personnelles et démographiques supplémentaires sur les détenus afin d'établir un profil plus complet des populations carcérales. L'enquête portait notamment sur l'état matrimonial, le niveau de scolarité et la situation d'emploi au moment de la plus récente admission pour détention. Des renseignements sur la citoyenneté et la langue d'usage ont aussi été obtenus.

Comme le montre le tableau 14-8, près de la moitié (46 %) des personnes incarcérées dans les établissements fédéraux le jour de l'instantané comptaient neuf années de scolarité ou moins¹¹, ce qui est le cas de 19 % de la population adulte du Canada. En outre, 29 % en comptaient dix ou onze, et 25 %, douze ou davantage.

Près de la moitié (43 %) des détenus qui déclaraient être sur le marché du travail étaient sans emploi au moment de leur admission à l'établissement¹², comparativement à 10 % de la population adulte du Canada¹³.

Quarante et un pour cent des détenus du SCC étaient mariés au moment de leur admission, comparativement à près des deux tiers (63 %) des adultes du Canada. Cette proportion était plus élevée que chez les détenus sous responsabilité provinciale ou territoriale.

La majorité des détenus du SCC (76 %) déclaraient l'anglais comme langue première et pour près du quart (24 %) des détenus, le français était la langue première. La plupart des détenus (94 %) déclaraient être citoyens canadiens.

14.6.5 Antécédents criminels

Les données sur les antécédents criminels n'étaient pas disponibles pour le SCC¹⁴.

14.6.6 Relation contrevenant-victime

Les données sur la relation contrevenant-victime n'étaient pas disponibles pour le SCC¹⁵.

14.6.7 Profil du risque et des besoins des détenus

L'enquête a permis de recueillir une série relativement complète d'indicateurs relatifs aux antécédents criminels et aux besoins de la population carcérale de neuf secteurs de compétence (Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, et le Service correctionnel du Canada). Les données concernant les antécédents criminels et les besoins ont permis d'établir des profils de risque. Elles ont aussi permis de comparer les niveaux de risque des détenus avec le niveau et le genre de besoins de la population carcérale en vue de déterminer si les programmes actuels répondent adéquatement à ces besoins (l'aperçu national donne un exposé théorique de l'évaluation du risque et des besoins). Il faut noter que le risque, tel qu'il est évalué, se rapporte au risque de récidive et pas nécessairement à la gravité de l'infraction commise.

¹¹ Les données sur le niveau de scolarité n'étaient disponibles que pour 5 002 détenus incarcérés dans les établissements du SCC. Soixante-quatre pour cent des données à ce sujet n'étaient pas disponibles.

¹² Les données sur l'emploi n'étaient disponibles que pour 2 620 détenus incarcérés dans les établissements du SCC. Quarante-vingt-un pour cent des données à ce sujet n'étaient pas disponibles.

¹³ Le pourcentage de sans emploi représente le nombre d'individus sans emploi qui étaient à la recherche d'un emploi. Ne sont pas inclus les individus qui disent vouloir travailler, mais qui ont cessé de se chercher un emploi parce qu'ils croient qu'il n'y en a pas de disponibles. En règle générale, le taux de chômage chez les jeunes adultes au Canada est plus élevé, et, comme les groupes d'âge plus jeunes sont généralement surreprésentés au sein des populations carcérales, il se peut que la proportion des détenus en chômage soit légèrement gonflée.

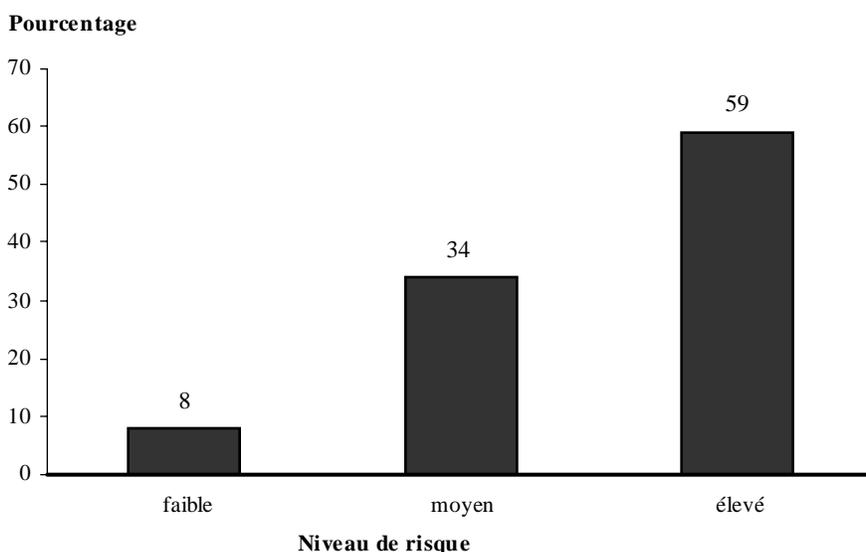
¹⁴ Puisque les données sur les antécédents criminels n'étaient pas disponibles pour le SCC, le tableau 14-9 n'a pas été ajouté à ce chapitre.

¹⁵ Puisque les données sur la relation contrevenant-victime n'étaient pas disponibles pour le SCC, le tableau 14-10 n'a pas été ajouté à ce chapitre.

Le SCC n'a pas utilisé le même modèle d'évaluation du risque que les autres secteurs de compétence. Les données sur le risque et les besoins des détenus sous responsabilité fédérale ont été extraites du système de gestion des détenus et elles étaient fondées sur l'échelle du risque et des besoins mise au point expressément pour les détenus sous responsabilité fédérale ("*Offender Intake Assessment (OIA)*"). Ces échelles de cotes sont produites par le personnel de gestion de cas pendant les évaluations des détenus au moment de leur admission et ensuite régulièrement pendant toute la durée de la peine (la méthodologie est décrite à l'annexe B). Les types de besoins évalués comprenaient les suivants : problèmes d'emploi, les problèmes matrimoniaux ou familiaux, besoins sur le plan des interactions sociales (p. ex. les associations criminelles ou négatives), l'attitude (p. ex. l'absence de motivation à changer, les valeurs criminelles), besoins sur le plan du fonctionnement dans la collectivité (p. ex. le manque d'habiletés pour gérer sa vie dans la collectivité), problèmes personnels et affectifs (p. ex. facultés mentales, comportement sexuel, aptitudes cognitives) et problèmes de toxicomanie.

Dans la présente étude, les détenus du SCC ont été classés selon trois niveaux de risque, allant de « faible » à « élevé ». La plus grande proportion (59 %) des détenus du SCC étaient classés comme étant à risque élevé, 34 % étaient classés à risque moyen et 8 % à faible risque (voir la figure 14-I).

Figure 14-I
Répartition du niveau de risque : Service correctionnel du Canada¹



Source : Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.*

¹ Données manquantes pour 941 détenus (7 %).

Comme le montre la figure 1-M (chapitre national), le Yukon et l'Île-du-Prince-Édouard avaient rapporté les plus fortes proportions de détenus classés à risque élevé (78 % et 68 %, respectivement). Des proportions plus faibles de détenus des autres secteurs de compétence se classaient à risque élevé (entre 44 % et 55 %). Les données du SCC n'ont pas été incluses au chapitre national en raison des différences dans la méthode d'évaluation du risque. Néanmoins, 59 % des détenus du SCC étaient classés à risque élevé.

Le tableau 14-11 montre que les femmes étaient plus fréquemment considérées comme étant à faible risque que les hommes (38 % contre 7 %). De même, une proportion plus élevée d'autochtones (69 %) que de non autochtones (57 %) étaient classés à risque élevé.

Il est permis de conclure qu'en général, une plus grande proportion des détenus autochtones sous la responsabilité du SCC se classent à risque élevé, et qu'ils exigent davantage de ressources de programmation en vue de répondre à leurs comportements criminels.

Le tableau 14-12 montre les différences entre les détenus à risque faible, moyen ou élevé d'après les infractions à l'origine de la peine actuelle et les données démographiques¹⁶. Les contrevenants à risque élevé purgeaient des peines médianes plus longues que les contrevenants à risque faible ou moyen (1 915 jours contre 1 460 jours chacun). Les contrevenants à risque élevé étaient incarcérés pour des crimes contre la personne en proportions plus fortes que les autres contrevenants. Quarante-vingt-quatre pour cent des contrevenants à risque élevé étaient incarcérés pour crime contre la personne, contre 63 % des contrevenants à risque moyen et 37 % des contrevenants à faible risque.

En ce qui a trait aux facteurs démographiques, les contrevenants à risque élevé affichaient des niveaux de scolarité moins élevés et présentaient moins de stabilité d'emploi que les contrevenants à risque faible ou moyen. Près de la moitié (49 %) des contrevenants à risque élevé comptaient neuf années de scolarité ou moins, comparativement à 36 % des contrevenants à faible risque et 42 % des contrevenants à risque moyen. De plus, près de la moitié des contrevenants à risque élevé et moyen (45 % et 43 %, respectivement) étaient sans emploi au moment de leur admission à l'établissement, comparativement à 22 % des contrevenants à faible risque. Les contrevenants à risque élevé et moyen étaient plus souvent célibataires que les contrevenants à faible risque (48 % et 46 %, contre 34 %). Enfin, les contrevenants classés à risque moyen étaient en moyenne plus jeunes que les contrevenants à risque élevé et les contrevenants à faible risque (âges médians de 32, 35 et 37 ans, respectivement).

Le tableau 14-13 montre que les détenus dont les infractions les plus graves étaient des crimes contre la personne faisaient plus fréquemment partie du groupe à risque élevé. Les détenus ayant commis ces infractions entraient le plus souvent dans ce groupe et étaient le moins souvent classés à risque faible. Toutefois, une grande proportion (45 %) des détenus incarcérés pour vol à main armée étaient classés à risque moyen. Les différences observées quant au niveau de risque correspondant à ces infractions s'expliqueraient par le nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle et le nombre d'infractions antérieures.

Les détenus incarcérés pour introduction par effraction étaient le plus souvent classés comme présentant un risque moyen ou élevé de récidive. Quarante-neuf pour cent des détenus pour vol étaient classés à risque moyen, vraisemblablement parce qu'ils avaient commis ce genre d'infraction dans le passé. Les détenus incarcérés pour fraude étaient le plus souvent classés à risque faible (43 %) ou à risque moyen (41 %).

Les détenus purgeant des peines pour « autres » infractions au *Code criminel* ou aux lois fédérales, y compris les infractions liées aux armes offensives, les infractions en matière de drogues et la conduite avec facultés affaiblies étaient le plus souvent classés comme présentant un risque moyen.

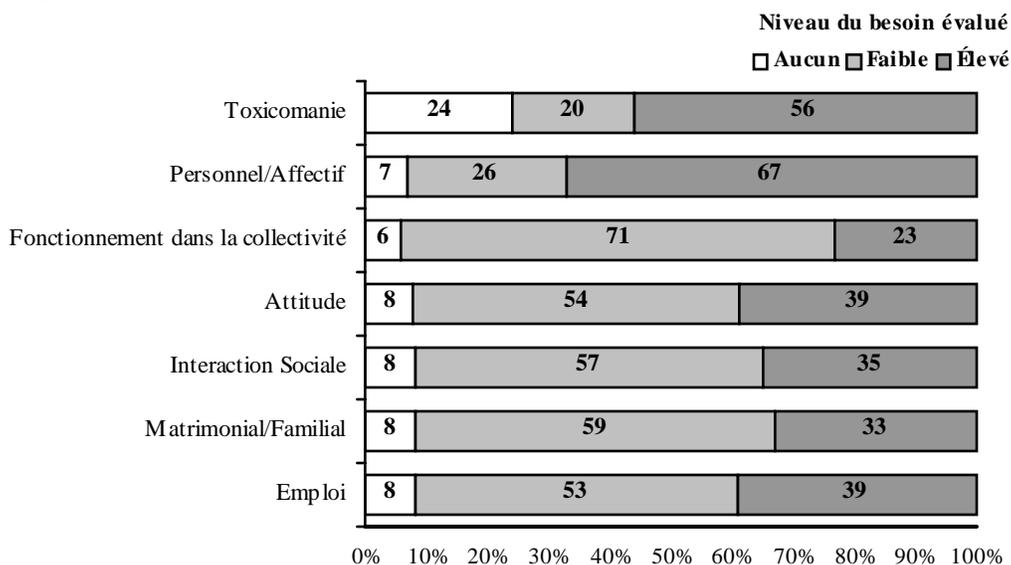
Alors que l'examen du risque de récidive criminelle fournit d'importants renseignements sur les types de détenus auxquels il faudrait porter plus d'attention, l'examen des besoins liés au comportement criminel des détenus renseigne sur le genre d'intervention requise pour réduire le risque de récidive. Les données de l'instantané ont permis d'examiner, sur sept plans, les besoins liés au comportement criminel des détenus.

L'évaluation des besoins des détenus sur chacun des sept plans a été réalisée suivant l'échelle à trois paliers de l'Inventaire du niveau de services de la région de l'Ontario (INS-RO) (voir l'annexe B). Les paliers sont « aucun besoin », « faibles besoins » et « besoins élevés ». Comme le fait voir la figure 14-J, seulement une faible proportion des détenus n'avaient apparemment aucun besoin sur aucun plan. La majorité des détenus avaient été évalués comme ayant des faibles besoins ou des besoins élevés sur les sept plans. Ces résultats sont comparables à ceux des autres secteurs de compétence ayant fourni des renseignements à ce sujet.

Chez les détenus incarcérés dans les établissements du SCC, des besoins importants étaient le plus fréquemment rapportés sur le plan de l'organisation personnelle et affective et sur le plan de la toxicomanie. Les deux tiers (67 %) des détenus fédéraux présentaient des besoins importants sur le plan l'organisation personnelle et affective, et plus de la moitié (56 %) présentaient des besoins importants sur le plan de la toxicomanie. On a également noté des besoins élevés sur le plan de l'attitude et sur le plan de l'emploi (39 % chacun).

Dans l'ensemble, les détenus du SCC présentaient des besoins plus élevés que les détenus sous responsabilité provinciale ou territoriale sur tous les plans. La différence était d'autant plus manifeste sur le plan de l'organisation personnelle et affective et sur le plan de l'attitude. Même si les besoins importants liés à la toxicomanie étaient souvent les plus fréquents parmi la population carcérale des provinces et territoires, ils l'étaient davantage chez les détenus du SCC.

¹⁶ Les données liées aux antécédents criminels n'étaient pas disponibles pour le SCC.

Figure 14-J**Répartition des besoins évalués : Service correctionnel du Canada¹**

Source : Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada, 1996.*

¹ Données manquantes pour 1 738 détenus (13 %).

Des différences apparaissaient entre les hommes et les femmes sur les sept plans des besoins (voir le tableau 14-14). Dans l'ensemble, les hommes présentaient une proportion plus élevée de besoins importants que les femmes. Les hommes étaient relativement plus nombreux à montrer des besoins importants sur le plan de l'attitude (39 % contre 7 % des femmes), de l'interaction sociale (35 % contre 17 % des femmes), du fonctionnement dans la collectivité (24 % contre 11 %) et sur le plan de l'organisation personnelle et affective (68 % contre 38 %). Les différences entre les hommes et les femmes quant aux besoins étaient manifestes dans la plupart des autres secteurs de compétence.

Le même tableau fait voir aussi des différences entre les détenus autochtones et les détenus non autochtones. Des pourcentages plus élevés de détenus autochtones montraient des besoins importants sur quatre des sept plans. Des pourcentages plus élevés de ceux-ci présentaient plus particulièrement des besoins importants sur le plan de la toxicomanie (83 % contre 51 % des détenus non autochtones), de l'emploi (46 % contre 37 % des détenus non autochtones), de l'organisation personnelle et affective (75 % contre 66 % des détenus non autochtones) et des problèmes matrimoniaux et familiaux (40 % contre 32 % des détenus non autochtones).

On a observé, parmi les contrevenants incarcérés pour crimes contre la personne, des besoins assez importants sur le plan de l'organisation personnelle et affective (74 % des détenus présentaient des besoins importants sur ce plan) et sur le plan de la toxicomanie (58 % des détenus présentaient des besoins importants sur ce plan). Des besoins importants sur le plan de l'organisation personnelle et affective, de la toxicomanie et de l'emploi étaient le plus fréquemment rapportés parmi les détenus pour infractions contre les biens (62 %, 61 % et 48 %, respectivement).

Enfin, le tableau 14-14 montre que les détenus à risque élevé de récidive tendent à présenter davantage de besoins que les détenus à risque moyen ou faible. Les détenus à risque élevé présentaient plus de besoins élevés que les autres détenus sur chacun des sept plans. En particulier, une très grande proportion de ceux-ci (79 % et 62 %, respectivement) avaient des besoins importants liés à l'organisation personnelle et affective et à la toxicomanie.

L'analyse des besoins liés au comportement criminel par sous-groupes de détenus permet d'entrevoir la nature des interventions requises pour les différents groupes de la population carcérale du SCC. Dans l'ensemble, des programmes relatifs à l'organisation personnelle et affective et à la toxicomanie semblent être requis, étant donné les besoins importants observés sur ce plan. Dans le cas des contrevenants ayant commis des infractions contre les biens, les données indiquent également un besoin d'intervention sur le plan de l'emploi. Finalement, les données révèlent des différences quant à la nature et à l'importance des besoins tant entre les détenus féminins et masculins qu'entre les détenus autochtones et non autochtones, et suggèrent que des programmes d'intervention différents peuvent être nécessaires pour ces différents groupes.

14.6.8 Gestion de la population carcérale

Les données sur les préoccupations en matière de sécurité n'étaient pas disponibles pour le SCC¹⁷.

Un aspect important et très délicat de la gestion des populations carcérales réside dans le recours à l'isolement des détenus, lorsque les circonstances imposent une telle restriction. Le jour de l'instantané, 6 % des détenus du SCC étaient en isolement (tableau 14-15). Dans les secteurs de compétence ayant fourni des renseignements à ce sujet¹⁸, la proportion des détenus en isolement variait de 1 % au Québec, à 21 % en Nouvelle-Écosse.

De tous les établissements fédéraux, les établissements à sécurité maximale comptaient la plus forte proportion de détenus en isolement (13 %, le jour de l'instantané). Les établissements à sécurité moyenne, minimale et à niveaux de sécurité multiples comptaient des proportions moindres de détenus en isolement (5 %, 2 % et 2 %, respectivement).

Une autre question liée à la gestion des populations carcérales a trait à la répartition des détenus selon les niveaux de sécurité des établissements. Le tableau 14-16 donne cette répartition pour les établissements du SCC. Comme le montre le tableau, les détenus logés en établissement à sécurité minimale étaient moins nombreux à avoir commis des crimes contre la personne que les détenus dans les établissements à sécurité moyenne, maximale ou à niveaux de sécurité multiples. Moins des deux tiers (62 %) des détenus logés en établissement à sécurité minimale étaient incarcérés pour crime contre la personne, comparativement à près des trois quarts des détenus des autres niveaux de sécurité (74 % des détenus logés dans un établissement à sécurité moyenne, et 78 % des détenus logés dans les établissements à sécurité maximale ou à niveaux de sécurité multiples). La durée médiane des peines totales des détenus logés dans les établissements à sécurité minimale (2 159 jours – 5,9 ans) était plus courte que celle des détenus dans les établissements à sécurité maximale (2 737 jours – 7,5 ans). Toutefois, elle était comparable à la durée médiane des peines des détenus incarcérés dans les établissements à niveaux de sécurité multiples (2 191 jours – 6,0 ans) et légèrement plus élevée que celle des détenus incarcérés dans les établissements à sécurité moyenne (1 948 jours – 5,3 ans).

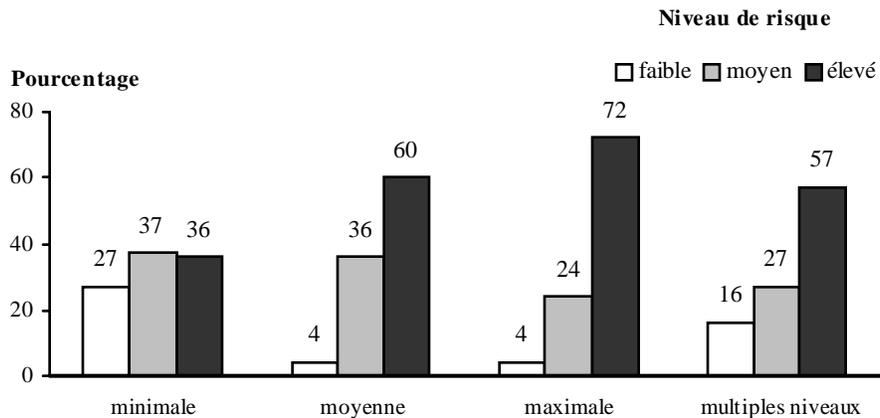
En ce qui concerne les caractéristiques des détenus, on peut souligner le fait que la majorité des femmes détenues étaient logées dans un établissement à niveaux de sécurité multiples (41 % des détenus étaient des femmes). La proportion des femmes détenues dans les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale était moins de 1 %. On trouvait de plus fortes proportions de détenus autochtones dans les établissements à sécurité moyenne (17 %) et à niveaux de sécurité multiples (23 %) que dans les établissements à sécurité maximale (10 %) ou minimale (7 %). Enfin, les détenus dans les établissements à sécurité minimale étaient dans l'ensemble plus âgés. L'âge médian des détenus incarcérés dans les établissements à sécurité minimale était de 39 ans, comparativement à 34 ans pour les détenus dans les établissements à sécurité moyenne et 33 ans pour les détenus dans les établissements à sécurité maximale ou à niveaux de sécurité multiples.

Une dernière analyse avait pour but de vérifier si le niveau de risque des détenus variait entre les niveaux de sécurité des établissements. Comme l'illustre la figure 14-M, il y avait peu de rapports entre les deux. Les proportions de contrevenants à faible risque, à risque moyen ou à risque élevé dans les établissements de tous les niveaux de sécurité du SCC ne diffèrent pas de façon notable dans la répartition globale des détenus selon le niveau de risque. La plus grande proportion des détenus dans les établissements des trois niveaux de sécurité étaient classés à risque élevé. Les établissements à sécurité minimale comptaient des proportions semblables de détenus classés à risque moyen et élevé (37 % et 36 %, respectivement), et une proportion moindre de détenus à faible risque (27 %). S'il existait un rapport entre le niveau de risque des détenus et le niveau de sécurité des établissements, on s'attendrait de voir une plus grande proportion de détenus classés à faible risque dans les établissements à sécurité minimale, ce qui n'était pas le cas dans les établissements du SCC. Ce résultat n'étonne pas, puisque l'évaluation du risque met l'accent sur le risque de récidive plutôt que sur la gravité de l'infraction commise.

¹⁷ Puisque les données sur les préoccupations en matière de sécurité n'étaient pas disponibles pour le SCC, les figures 14-K et 14-L n'ont pas été ajoutés à ce chapitre.

¹⁸ Des renseignements sur le recours à l'isolement ont été fournis par Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba, le Yukon, les Territoires-du-Nord-Ouest et le SCC. L'isolement comprend l'isolement protecteur, la mise en observation, ainsi que l'isolement comme mesure disciplinaire ou aux fins de sécurité des détenus et du personnel.

Figure 14-M
Niveau de risque des détenus inscrits selon le niveau de sécurité des établissements : Service correctionnel du Canada¹



Source : Centre canadien de la statistique juridique, *L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996)*.

¹ Données manquantes pour 941 détenus (7 %).

14.7 Tableaux

Tableau 14-1	Répartition des établissements correctionnels et des populations carcérales le 5 octobre 1996 – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-2	Répartition des détenus inscrits selon le type d'hébergement – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-3	Répartition des types d'infractions – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-4	Motifs d'incarcération – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-5	Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-6	Répartition de la durée des peines totale – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-7	Caractéristiques choisies des détenus – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-8	Caractéristiques de base des détenus – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-9	Antécédents criminels des détenus – Service correctionnel du Canada [Absent de ce chapitre]
Tableau 14-10	Relation contrevenant-victime selon le type d'infraction, pour les crimes contre la personne – Service correctionnel du Canada [Absent de ce chapitre]
Tableau 14-11	Répartition du niveau de risque – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-12	Caractéristiques des détenus selon le niveau de risque – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-13	Répartition des infractions selon le niveau de risque – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-14	Pourcentage de détenus considérés comme ayant des besoins élevés – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-15	Recours à l'isolement – Service correctionnel du Canada
Tableau 14-16	Différences entre les détenus selon le niveau de sécurité des établissements – Service correctionnel du Canada

Tableau 14-1

Répartition des établissements correctionnels et des populations carcérales le 5 octobre 1996 : Service correctionnel du Canada¹

Établissement	Catégorie	Sexe	Capacité totale ²	Détenus inscrits	Niveau d'opération - détenus inscrits	Détenus effectivement présents ³	Niveau d'opération - détenus effectivement présents
			Nbre	Nbre	%	Nbre	%
Minimale							
Westmorland Institution	Pénitencier	Hommes	237	209	88	205	87
Federal Training Centre	Pénitencier	Hommes	377	432	115	402	107
Montee St-Francois Institution	Pénitencier	Hommes	243	187	77	162	67
Ste-Anne-des Plaines Institution	Pénitencier	Hommes	180	161	89	144	80
Beaver Creek Institution	Pénitencier	Hommes	208	182	88	175	84
Frontenac Institution	Pénitencier	Hommes	193	168	87	145	75
Isabel McNeil House	Pénitencier	Femmes	13	12	92	10	77
Pittsburgh Institution	Pénitencier	Hommes	124	107	86	103	83
Rockwood Institution	Pénitencier	Hommes	167	145	87	143	86
Riverbend Institution	Pénitencier	Hommes	102	91	89	81	79
Elbow Lake Institution	Pénitencier	Hommes	90	72	80	66	73
Ferndale Institution	Pénitencier	Hommes	110	112	102	87	79
Sous-total			2 044	1 878	92	1 723	84
Moyenne							
Springhill Institution	Pénitencier	Hommes et femmes	449	465	104	454	101
Dorchester Institution	Pénitencier	Hommes	326	358	110	354	109
Archambault Institution	Pénitencier	Hommes	426	486	114	484	114
Cowansville Institution	Pénitencier	Hommes	424	485	114	483	114
Drummond Institution	Pénitencier	Hommes	252	327	130	325	129
LaMacaza Institution	Pénitencier	Hommes	240	308	128	308	128
Leclerc Institution	Pénitencier	Hommes	482	491	102	484	100
Bath Institution	Pénitencier	Hommes	293	346	118	346	118
Collins Bay Institution	Pénitencier	Hommes	462	475	103	475	103
Joyceville Institution	Pénitencier	Hommes	495	558	113	558	113
Warkworth Institution	Pénitencier	Hommes	523	669	128	668	128
Stony Mountain Institution	Pénitencier	Hommes	530	524	99	523	99
Saskatchewan Penitentiary	Pénitencier	Hommes et femmes	537	535	100	532	99
Bowden Institution	Pénitencier	Hommes	495	664	134	654	132
Drumheller Institution	Pénitencier	Hommes	469	593	126	573	122
Matsqui Institution	Pénitencier	Hommes	351	418	119	417	119
Mission Institution	Pénitencier	Hommes	230	291	127	291	127
Mountain Institution	Pénitencier	Hommes	320	335	105	333	104
William Head Institution	Pénitencier	Hommes	200	202	101	183	92
Grande Cache Institution	Pénitencier	Hommes	440	259	59	256	58
Sous-total			7 944	8 789	111	8 701	110
Maximale							
Atlantic Institution	Pénitencier	Hommes	240	265	110	265	110
Donnacona Institution	Pénitencier	Hommes	359	351	98	351	98
Port Cartier Institution	Pénitencier	Hommes	247	272	110	272	110
Quebec Regional Reception Centre	Pénitencier	Hommes	191	261	137	260	136
Kingston Penitentiary	Pénitencier	Hommes	396	306	77	306	77
Millhaven Institution	Pénitencier	Hommes	426	549	129	544	128
Ontario Regional Treatment Centre	Centre psychiatrique	Hommes	99	153	155	152	154
Special Handling Unit	Pénitencier	Hommes	79	33	42	33	42
Edmonton Institution	Pénitencier	Hommes	216	295	137	295	137
Kent Institution	Pénitencier	Hommes	192	269	140	269	140
Sous-total			2 445	2 754	113	2 747	112
Multiplés niveaux							
Nova Institution for Women	Pénitencier	Femmes	26	18	69	18	69
Prison for Women	Pénitencier	Femmes	128	114	89	114	89
Prairie Regional Psychiatric Centre	Centre psychiatrique	Hommes et femmes	110	100	91	100	91
Pacific Regional Psychiatric Centre	Centre psychiatrique	Hommes	138	166	120	165	120
Edmonton Institution for Women	Pénitencier	Femmes	57	23	40	22	39
Okimaw OHCI Healing Lodge	Pénitencier	Femmes	29	20	69	20	69
Sous-total			488	441	90	439	90
Total			12 921	13 862	107	13 610	105

Tableau 14-1

Répartition des établissements correctionnels et des populations carcérales le 5 octobre 1996 : Service correctionnel du Canada¹ – Concluded

	Caractéristiques particulières des établissements									
	Unité spéciale de détention	Unité d'isolement protecteur	Unité d'isolement préventif ou disciplinaire	Unité psychiatrique	Dortoir - peines discontinues	Dortoir - peines régulières	Cellule de détention provisoire	Jeunes contrevenants avec adultes	Installation de traitement de l'alcool	Total des caractéristiques particulières
Minimale										
Westmorland Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Federal Training Centre	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Montee St-Francois Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ste-Anne-des Plaines Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Beaver Creek Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frontenac Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Isabel McNeil House	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pittsburgh Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rockwood Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riverbend Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Elbow Lake Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ferndale Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyenne										
Springhill Institution	1	-	1	1	-	-	-	-	-	3
Dorchester Institution	-	-	1	1	1	-	-	-	-	3
Archambault Institution	-	-	1	1	1	-	-	-	-	3
Cowansville Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Drummond Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
LaMacaza Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Leclerc Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Bath Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Collins Bay Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Joyceville Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Warkworth Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Stony Mountain Institution	1	-	1	1	-	-	-	-	-	3
Saskatchewan Penitentiary	1	-	1	1	1	-	-	-	-	4
Bowden Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Drumheller Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Matsqui Institution	1	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Mission Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Mountain Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
William Head Institution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grande Cache Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Maximale										
Atlantic Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Donnacona Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Port Cartier Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Quebec Regional Reception Centre	1	-	1	1	-	-	-	-	-	3
Kingston Penitentiary	-	-	1	1	1	-	-	-	-	3
Millhaven Institution	1	-	1	1	1	-	-	-	-	4
Ontario Regional Treatment Centre	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Special Handling Unit	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Edmonton Institution	1	-	1	1	-	-	-	-	-	3
Kent Institution	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Multiples niveaux										
Nova Institution for Women	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Prison for Women	-	-	1	1	-	-	-	-	-	2
Prairie Regional Psychiatric Centre	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Pacific Regional Psychiatric Centre	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Edmonton Institution for Women	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Okimaw OHCI Healing Lodge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	7	1	27	30	8	-	-	-	-	73

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).
 - nil or zero.

¹ Porte sur tous les établissements en opération le jour du Profil instantané.

² Nombre de lits permanents dans les établissements.

³ Nombre de détenus effectivement présents dans les établissements le jour du Profil instantané.

Tableau 14-2

Répartition des détenus inscrits selon le type d'hébergement : Service correctionnel du Canada¹

Nom de l'établissement et niveau de sécurité	Nombre de détenus	Type d'hébergement		
		Cellule individuelle	Occupation double	Logement partagé
			%	
Minimale				
Westmorland Institution	194	74	26	-
Federal Training Centre	409	77	23	-
Montee St.-Francois Institution	182	70	30	-
Ste-Annes-des Plaines Institution	154	98	2	-
Beaver Creek Institution	163	83	17	-
Frontenac Institution	156	97	3	-
Isabel McNeil House	12	25	75	-
Pittsburgh Institution	100	56	44	-
Rockwood Institution	136	74	26	-
Riverbend Institution	82	96	4	-
Elbow Lake Institution	65	97	3	-
Ferndale Institution	107	50	50	-
Sous-total	1 760	78	22	-
Moyenne				
Springhill Institution	445	87	13	-
Dorchester Institution	345	83	17	-
Archambault Institution	457	71	29	-
Cowansville Institution	474	74	26	-
Drummond Institution	319	61	39	-
LaMacaza Institution	300	60	40	-
Leclerc Institution	474	80	20	-
Bath Institution	332	49	51	-
Collins Bay Institution	459	91	9	-
Joyceville Institution	538	75	25	-
Warkworth Institution	655	61	39	-
Stony Mountain Institution	499	86	14	-
Saskatchewan Penitentiary	521	94	6	-
Bowden Institution	642	45	55	-
Drumheller Institution	555	59	41	-
Matsqui Institution	397	68	32	-
Mission Institution	285	63	37	-
Mountain Institution	323	94	6	-
William Head Institution	193	93	7	-
Grande Cache Institution	253	15	85	-
Sous-total	8 466	71	29	-
Maximale				
Atlantic Institution	260	83	17	-
Donnacona Institution	341	76	24	-
Port Cartier Institution	271	73	27	-
Quebec Regional Reception Centre	251	72	28	-
Kingston Penitentiary	296	99	1	-
Millhaven Institution	503	57	43	-
Ontario Regional Treatment Centre	144	71	29	-
Special Handling Unit	32	100	-	-
Edmonton Institution	283	57	43	-
Kent Institution	263	61	39	-
Sous-total	2 644	71	29	-
Multiples niveaux				
Nova Institution For Women	18	100	-	-
Prison for Women	110	99	1	-
Prairie Regional Psychiatric Centre	96	94	6	-
Pacific Regional Psychiatric Centre	162	68	32	-
Edmonton Institution For Women	23	100	-	-
Okimaw OHCI Healing Lodge	20	100	-	-
Sous-total	429	86	14	-
Total	13 299	72	28	-

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

- néant ou zéro.

¹ Données manquantes pour 563 détenus (4 %).

Tableau 14-3

Répartition des types d'infractions¹: Service correctionnel du Canada

	Nombre de détenus	Crimes contre la personne						TOTAL				
		Meurtre/ tentative de meurtre	Agression sexuelle	Voies de fait graves	Voies de fait simple	Vol qualifié	Autres infractions violente					
Tota²	13 829	24	14	4	--	24	7	73				
				%								
Région²												
Région du Pacifique	1 865	32	15	--	--	8	24	83				
Région des Prairies ³	3 250	18	21	7	--	23	5	74				
Ontario	3 639	28	13	4	--	23	6	75				
Québec	3 760	22	6	2	--	28	10	69				
Région de l'Atlantique ⁴	1 315	18	17	6	--	19	5	66				
Sexe²												
Hommes	13 619	24	14	4	--	24	7	74				
Femmes	210	37	1	10	-	13	3	64				
Statut d'Autochtone²												
Non Autochtones	11 865	24	12	3	--	25	8	72				
Autochtones	1 964	23	20	10	--	21	4	79				
Âge⁵												
18-24	1 816	14	5	6	--	35	7	67				
25-34	5 310	21	9	5	--	28	7	71				
35-44	4 067	26	13	4	--	24	7	74				
45-54	1 829	33	22	3	-	12	7	78				
55+	805	29	45	2	-	5	6	87				
		Infractions contre les biens				Autres infractions au <i>Code criminel</i> / Infractions à d'autres lois fédérales						
		Introduction par effraction	Vol	Escro- querie	Autres	TOTAL	Armes offensives	Adminis- tration de la justice	Conduite avec facultés affaiblies	Infraction en matière de drogues	Autres	TOTAL
				%					%			
Tota²	12	1	--	2	15	--	--	1	8	2	11	
Région²												
Région du Pacifique	8	1	--	1	11	--	-	1	4	2	7	
Région des Prairies ³	12	2	--	2	17	--	--	1	7	2	9	
Ontario	8	1	1	2	11	--	--	1	9	3	13	
Québec	14	1	--	1	16	1	--	--	11	3	15	
Région de l'Atlantique ⁴	19	4	1	2	25	--	--	--	6	2	9	
Sexe²												
Hommes	12	1	--	2	15	--	--	1	8	2	11	
Femmes	-	4	--	--	7	--	-	-	27	--	29	
Statut d'Autochtone²												
Non Autochtones	12	1	--	2	15	--	--	1	9	3	13	
Autochtones	13	1	--	--	16	--	-	1	2	1	5	
Âge⁵												
18-24	21	2	--	2	25	--	--	--	6	1	8	
25-34	15	2	--	2	18	1	--	1	8	2	11	
35-44	9	1	--	2	12	--	-	1	9	3	13	
45-54	4	2	1	1	8	--	--	1	10	4	15	
55+	1	1	1	2	4	--	--	--	5	3	9	

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

- néant ou zéro.

-- nombres infimes.

¹ Basé sur l'infraction la plus grave la plus commune.

² Données manquantes pour 33 détenus (< 1 %).

³ Comprend des détenus du Manitoba (n = 669), de la Saskatchewan (n = 779) et de l'Alberta (n = 1 802).

⁴ Comprend des détenus de la Nouvelle-Écosse (n = 483) et du Nouveau-Brunswick (n = 832).

⁵ Données manquantes pour 34 détenus (< 1 %) et exclut 1 détenu âgé de moins de 18 ans.

Tableau 14-4

Motifs d'incarcération^{1,2} : Service correctionnel du Canada

	Nombre de détenus	Crime contre la personne seulement	Crimes contre la personne et « autres infractions » ³	« Autres infractions » seulement ³
			%	
Statut judiciaire				
Total	13 829	31	47	22

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

¹ Porte sur les infractions les plus graves (jusqu'à 5) à l'origine de l'incarcération des détenus.

² Données manquantes pour 33 détenus (< 1 %).

³ « Autres infractions » : infractions contre les biens, autres infractions au Code criminel et autres infractions ne visant pas la personne.

Tableau 14-5

Nombre d'infractions à l'origine de la peine actuelle : Service correctionnel du Canada

	Nombre de détenus	Un	Deux	Trois	Quatre	Cinq ou +
				%		
Total¹	13 829	26	19	14	11	30
Sexe¹						
Hommes	13 619	26	19	14	11	31
Femmes	210	55	14	5	9	16
Statut d'Autochtone¹						
Non Autochtones	11 865	26	18	14	10	32
Autochtones	1 964	30	21	15	11	22
Âge²						
18-24	1 816	21	20	16	12	32
25-34	5 310	24	17	14	11	35
35-44	4 067	28	19	13	10	30
45-54	1 829	33	21	13	9	24
55+	805	34	23	16	10	18

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

¹ Données manquantes pour 33 détenus (< 1 %).

² Données manquantes pour 34 détenus (< 1 %). Exclut 1 détenu âgés de moins de 18 ans.

Tableau 14-6

Répartition de la durée des peines totale : Service correctionnel du Canada

	Nombre de détenus	< 6 ans	6 ans à < 20 ans	20 ans ou plus	Peine à perpétuité	Durée médiane ¹
		%				jours
Total²	13 852	50	30	2	18	1 787
Sexe²						
Hommes	13 642	50	30	2	18	1 796
Femmes	210	53	--	--	21	1 643
Statut d'Autochtone²						
Non Autochtones	11 883	48	31	2	18	1 825
Autochtones	1 969	60	24	1	15	1 460
Âge³						
18-24	1 825	75	--	--	8	1 277
25-34	5 322	53	32	1	13	1 822
35-44	4 071	43	33	4	20	1 836
45-54	1 829	37	30	4	29	1 997
55+	803	37	33	2	27	2 039

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

-- nombres infimes.

¹ Exclut les détenus purgeant des peines à perpétuité (2 433).

² Données manquantes pour 10 détenus (< 1 %).

³ Données manquantes pour 11 détenus (< 1 %); exclut 1 détenu âgé de moins de 18 ans.

Tableau 14-7

Caractéristiques choisies des détenus : Service correctionnel du Canada

	Nombre de détenus	Sexe		Nombre de détenus	Statut d'Autochtone	
		Hommes	Femmes		Non Autochtones	Autochtones
		%			%	
Âge¹						
18-24	1 825	13	17	1 825	12	17
25-34	5 322	38	40	5 322	37	46
35-44	4 075	29	30	4 075	30	25
45-54	1 833	13	10	1 833	14	9
55+	805	6	2	805	6	3
Total	13 860	100	100	13 860	100	100
Sexe						
Hommes				13 652	99	98
Femmes				210	1	2
Total				13 862	100	100

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

¹ Donnée manquante pour 1 détenu (< 1 %). Donnée d'un détenu âgé de moins de 18 ans n'a pas incluse (< 1 %).

Tableau 14-8

Caractéristiques de base des détenus : Service correctionnel du Canada¹

		Total
Années de scolarité		
Nombre de détenus²		5 002
9 ^e ou moins	%	46
10 ^e à 11 ^e	%	29
12 ^e ou plus	%	25
Total	%	100
Situation d'emploi		
Nombre de détenus³		2 602
Sans emploi	%	43
Occupant un emploi	%	57
Total	%	100
État civil		
Nombre de détenus⁴		13 693
Célibataires	%	47
Mariés	%	41
Séparés ou divorcés	%	11
Devenus veuf	%	1
Total	%	100
Langue		
Nombre de détenus⁵		13 740
Anglais	%	76
Français	%	24
Autochtone	%	-
Autre	%	-
Total	%	100
Citoyenneté		
Nombre de détenus⁶		13 754
Canadienne	%	94
Autre	%	6
Total	%	100

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

- néant ou zéro.

¹ Porte sur les caractéristiques des détenus au moment de leur admission à l'établissement.

² Données manquantes pour 8 860 détenus (64 %).

³ Exclut 18 détenus n'étaient pas sur le marché du travail. Données manquantes pour 11 242 détenus (81 %).

⁴ Données manquantes pour 169 détenus (1 %).

⁵ Données manquantes pour 122 détenus (< 1 %).

⁶ Données manquantes pour 108 détenus (< 1 %).

Tableau 14-11

Répartition du niveau de risque : Service correctionnel du Canada

	Nombre de détenus ¹	Catégorie de risque		
		Faible	Moyen %	Élevé
Total	12 921	8	34	59
Sexe				
Hommes	12 725	7	34	59
Femmes	196	38	35	28
Statut d'Autochtone				
Non Autochtones	11 049	8	35	57
Autochtones	1 872	3	28	69

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

¹ Données manquantes pour 941 détenus (7 %).

Tableau 14-12

Caractéristiques des détenus selon le niveau de risque : Service correctionnel du Canada¹

Caractéristiques des détenus	Pourcentage de la catégorie de risque		
	Faible	Moyen	Élevé
Durée médiane de la peine actuelle (en jours) ²	1 460	1 460	1 915
IPG = crime contre la personne ³	37	63	84
Âge médian (en années) ⁴	37	32	35
Neuf années de scolarité ou moins ⁵	36	42	49
Célibataire ⁶	34	46	48
Sans emploi ⁷	22	43	45

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

¹ Les données sur les condamnations antérieures, les incarcérations antérieures et les décisions antérieures n'étaient pas disponibles.

² Données manquantes pour 10 détenus (< 1 %); les détenus purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité sont exclus (n = 2 433).

³ Données manquantes pour 968 détenus (7 %).

⁴ Données manquantes pour 941 détenus (7 %).

⁵ Données manquantes pour 9 256 détenus (67 %).

⁶ Données manquantes pour 1 102 détenus (8 %).

⁷ Exclut 17 détenus n'étaient pas sur le marché du travail. Données manquantes pour 11 356 détenus (82 %).

Tableau 14-13

Répartition des infractions selon le niveau de risque : Service correctionnel du Canada

	Nombre de détenus ¹	Catégorie de risque		
		Faible	Moyen %	Élevé
Crimes contre la personne				
Homicide ou tentative de meurtre	3 114	4	16	80
Agression sexuelle	1 816	7	25	68
Voies de fait graves	582	2	27	71
Voies de fait simples	29	-	35	66
Vol qualifié	3 024	3	45	52
Autres infractions avec violence	899	2	27	71
Sous-total	9 464	4	29	67
Infractions contre les biens				
Introduction par infraction	1 482	7	47	47
Vol	181	16	49	35
Escroquerie	54	43	41	17
Autres infractions contre les biens	209	10	47	43
Sous-total	1 926	9	47	45
Autres infractions au Code criminel et et infractions à d'autres lois fédérales				
Armes offensives	50	8	62	30
Administration de la justice	6	-	--	--
Infractions en matière de drogue	1 039	33	48	20
Conduite avec facultés affaiblies	86	14	51	35
Autres infractions	323	27	44	29
Sous-total	1 504	30	48	23
Total	12 894	8	34	59

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

- néant ou zéro.

-- nombres infimes.

¹ Données manquantes pour 968 détenus (7 %).

Tableau 14-14

Pourcentage de détenus considérés comme ayant des besoins élevés : Service correctionnel du Canada

Caractéristiques des détenus	Nombre de détenus	Besoins évalués						
		Emploi	Matrimonial ou familial	Interaction sociales	Attitude	Fonctionnement en collectivité	Organisation personnel et affective	Toxicomanie
		%						
Ensemble des détenus¹	12 124	39	33	35	39	23	67	56
Sexe¹								
Hommes	11 935	39	33	35	39	24	68	56
Femmes	189	29	29	17	7	11	38	40
Statut d'Autochtone¹								
Non Autochtones	10 380	37	32	35	40	24	66	51
Autochtones	1 744	46	40	33	36	21	75	83
Catégories d'infractions²								
Crimes contre la personne	8 991	38	37	33	40	25	74	58
Infractions contre les biens	1 726	48	28	41	39	24	62	61
Autres infractions au <i>Code Criminel</i> et infractions à d'autres lois fédérales	1 381	31	14	35	31	14	33	36
Niveau de risque³								
Faible	878	21	15	13	15	8	31	25
Moyen	3 940	35	24	33	30	16	54	52
Élevé	7 157	42	40	39	47	29	79	62

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

¹ Données manquantes pour 1 738 détenus (13 %).

² Données manquantes pour 1 764 détenus (13 %).

³ Données manquantes pour 1 892 détenus (13 %).

Tableau 14-15

Recours à l'isolement : Service correctionnel du Canada

	Nombre de détenus ¹	Isolement	
		Non	Oui
		%	
Minimale	1 843	98	2
Moyenne	8 340	95	5
Maximale	2 409	87	13
Multiples niveaux	433	98	2
Total	13 025	94	6

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L' enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

¹ Données manquantes pour 837 détenus (6 %).

Tableau 14-16

Différences entre les détenus selon le niveau de sécurité des établissements : Service correctionnel du Canada

Caractéristiques des détenus	Nombre de détenus	Niveau de sécurité			
		Minimale	Moyenne	Maximale	Multiples niveaux
		%			
Catégories d'infractions¹					
Crimes contre la personne	10 149	62	74	78	78
Infractions contre les biens et autres infractions ²	3 680	38	26	22	22
Total	13 829	100	100	100	100
Durée médiane de la peine totale (en jours)³	11 419	1 644	1 679	1 946	1 778
Sexe					
Hommes	13 652	99	100	100	59
Femmes	210	1	-	-	41
Total	13 862	100	100	100	100
Statut d'Autochtone					
Non Autochtones	11 891	93	83	90	77
Autochtones	1 971	7	17	10	23
Total	13 862	100	100	100	100
Âge médian (en années)⁴	13 861	39	34	33	33

Source : Centre canadien de la statistique juridique, L'enquête sur le profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada (1996).

- néant ou zéro.

¹ Données manquantes pour 36 détenus (< 1 %).

² Les autres infractions comprennent les « autres infractions au Code criminel » ainsi que les « infractions à d'autres lois fédérales ».

³ Données manquantes pour 10 détenus (< 1 %); excluant les détenus purgeant des peines à perpétuité (n = 2 433).

⁴ Données manquantes pour un détenu (< 1 %).

